

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Dernière séance du conseil municipal

L'an deux mil quatorze, le dix mars à 20h00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le cinq mars deux mil quatorze, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Premier Adjoint en raison de l'empêchement de Madame le Maire.

1- Effacement des réseaux 2014 – « Rue de la Motte » et « Rue du Domaine » - Convention de mandat avec le SDE.

Le conseil municipal, par 10 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE l'étude détaillée d'effacement des réseaux au sein des « Rue de la Motte » et de la « Rue du Domaine ». Le coût total des travaux est évalué à 193 920 € TTC avec un reste à charge de la commune de 74 020 €.

2- Effacement des réseaux 2013 – RD 155 entre la Rue des Ecoles et le cimetière – Conclusion d'une convention avec France Télécom.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CONSENT à la signature de la convention avec France Télécom ayant trait à l'effacement des réseaux le long de la RD 155 entre la « Rue des Ecoles » et le cimetière de HIREL pour la partie relative aux « réseaux téléphoniques ».

3- Aménagement des « Rue des Grèves » et « Rue de la Maraze » - Validation du Dossier de Consultation des Entreprises et lancement de la consultation.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises devant servir de base à la consultation pour l'aménagement des « Rue des Grèves »/« Rue de la Maraze » (*voirie et réseau d'eaux pluviales*) et la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif au sein de la « Rue des Grèves ».
- CHARGE le Premier adjoint, en l'absence de Madame le Maire, de lancer la dite consultation.

4- Approbation des comptes administratifs et de gestion 2013 de la commune et des budgets annexes.

Le conseil municipal, à la majorité :

- ADOPTE les comptes de gestion et comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes.

Question diverse :

Sécurisation de l'arrêt de car à La Croix de Kermeur : Saint-Malo Agglomération confirme le déplacement de l'arrêt de bus de la Croix de Kermeur le long de la Voie Communale n°2 après busage du fossé. Les travaux pourraient se faire en avril.